

Séance du 20 novembre 2020

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LUTZ, maire

Membres présents : Mmes Marie-Rose BERTUCCI - Maryse GRCIC - Sidonie HITZ - Catherine LANG – Stéphanie LORRAIN
et MM. Jean-Claude FIERLING - Olivier FREYERMUTH - Christian LERSY - Jacques SCHOULLER - Sébastien VERLET - Olivier WEISSEND

Membre absent : Mmes Laure KREBS et Rachel HENSGEN ont donné procuration respectivement à MM. Jean-Luc LUTZ et Olivier FREYERMUTH
M. Stéphane STERN, non excusé

--ooOoo

I - 2^{ème} modification du budget

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré

le conseil municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés,

décide de procéder à la 2^{ème} modification du budget de l'exercice 2020, comme suit :

Budget principal

En fonctionnement :

Dépenses

- + 8 000,- € au chapitre 012 article 6411 (rémunérations du personnel titulaire)
- 400,- € au chapitre 011 article 6135 (locations mobilières)
- 4 000,- € au chapitre 65 article 6531 (indemnités du maire et des adjoints)
- 3 600,- € au chapitre 67 article 673 (titres annulés exercices antérieurs)

En investissement :

Dépenses

- + 350,- € au compte 165 - opération OPFI (dépôts et cautions reçus)
- + 3 708,- € au compte 2128 - opération 79 (terrain multisports)
- + 1 583 € au compte 2135 - opération 47 (Monument aux Morts)
- + 5 820,- € au compte 2135 - opération 37 (groupe scolaire)
- + 7 000,- € au compte 2135 - opération 70 (rénovations des fontaines)
- + 40 000,- € au compte 2135 - opération 41 (ancien foyer communal)
- + 1 323,- € au compte 21735 - opération 60 (mairie)

- 59 784,- € au compte 2151 - opération 19 (rue Principale)

Budget annexe du Lotissement du Muehlberg

En dépenses

- + 252,- € au compte 66111 (intérêts réglés à l'échéance)
- 252,- € au compte 6015 (terrains à aménager)

- + 252,- € au compte 608 chapitre 043 (frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement)

En recettes

- + 252,- € au compte 796 chapitre 043 (transferts de charges financières)

2 - Requalification de la rue Principale 3^{ème} tranche (du moulin Haas au Monument aux Morts) : convention entre le Département de la Moselle et la Commune de Bliesbruck

Le Conseil Municipal
à l'unanimité des membres présents et représentés
autorise

Monsieur le Maire à signer la convention entre le Département de la Moselle et la Commune de Bliesbruck, qui a pour objet de définir les conditions de réalisation, de financement et de gestion ultérieure relatives à la requalification de la rue Principale sur la Route Départementale n° 82, permettant de ce fait à la Commune d'occuper le Domaine Public Départemental.

3 - Adhésion à un groupement de commandes relatif au programme FUS@é

Monsieur le Maire expose le programme intitulé Fus@é initié par le Département de la Moselle et l'Autorité Académique.

En effet, fort de son expérience dans les collèges de Moselle, le Département, en lien étroit avec les Autorités Académiques, a lancé une réflexion courant 2019 pour accompagner les élus de son territoire en leur proposant des solutions structurées et adaptées répondant aux différents enjeux d'apprentissage des élèves, d'inclusion de publics sensibles et de lien école/famille, via l'apport du numérique.

Le programme issu de cette réflexion s'intitule fus@é comme « Faciliter les Usages @-éducatifs ».

Il fait l'objet d'une expérimentation depuis la rentrée 2019/2020 au collège de Puttelange-aux-Lacs et dans les écoles des communes de rattachement de ce collège.

Les trois pans de ce programme ont pour finalité d'apporter :

* Une réponse pour permettre des usages numériques éducatifs dans un cadre de confiance c'est-à-dire sous supervision et contrôle de l'Education Nationale et pour veiller à la continuité entre le CM1/CM2 et la sixième. Pour ce faire, un Espace Numérique de Travail du 1^{er} degré (ENT 1D) intitulé ARI@NE.57 a été mis en œuvre et financé par le Département. Cet Espace Numérique de Travail du 1^{er} degré a été mis à disposition durant la période de confinement de toutes les écoles élémentaires de Moselle. Il est présenté via le lien : <https://www.moselle-education.fr/ENT>.

* Une réponse à la difficulté rencontrée par les communes/SIVOS/EPCI concernant le numérique pour équiper les écoles (incertitudes dans les choix de matériels à acquérir, sur la coordination avec le personnel enseignant, sur les budgets d'investissement et fonctionnement dédiés...). Le Département propose ainsi la mise en œuvre d'un cadre contractuel et d'une coordination facilitatrice pour l'acquisition de solutions numériques dites clefs en mains au titre de l'expertise technique du Département et labellisées par les Autorités Académiques pour des usages pédagogiques efficaces. Ce cadre contractuel prend la forme d'un groupement de commandes de plusieurs lots à disposition pour adhésion des communes/SIVOS et EPCI. Cette adhésion leur permet de bénéficier des marchés lancés par le Département de la Moselle et de pouvoir réaliser les commandes de matériels ou de prestation idoines.

* Une réponse en soutenant les investissements faits dans ce cadre contractuel par la mise en place d'une politique de subventionnement relevant d'un programme spécifique au sein du dispositif Ambition Moselle.

Aussi, afin de permettre à notre école de bénéficier de ce programme, il est proposé à la Commune de commander les matériels et équipements ad hoc (solutions interactives, classe mobiles, bureautique, ...) dans le cadre des marchés lancés par le Département de la Moselle, ces commandes pouvant donner lieu à l'octroi de subventions relevant d'un programme d'investissement spécifique au sein du dispositif Ambition Moselle.

Ceci étant exposé,

le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés,

* accepte d'adhérer au groupement de commandes et d'approuver les termes de la convention constitutive de groupement de commandes relative au numérique pédagogique,

* autorise Monsieur le Maire à signer cette convention au nom de la Commune de BLIESBRUCK

4 - Composition de la commission d'appel d'offres

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Considérant la délibération du Conseil Municipal du 25 septembre 2020, modifiant la composition de la commission d'appel d'offres en 3 postes titulaires et 3 postes suppléants,

Etant donné que Monsieur le Maire doit présider la commission et ne pas faire partie des 3 membres titulaires,

le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés,

* rapporte sa délibération du 25 septembre 2020,

* rectifie la composition de la commission d'appel d'offres comme suit :

Membres titulaires : SCHOULLER Jacques - LERSY Christian - GRCIC Maryse

Membres suppléants : KREBS Laure - FREYERMUTH Olivier - HITZ Sidonie

5 - Convention régissant les relations entre la Médiathèque Communautaire de Sarreguemines et les bibliothèques municipales

Le Conseil Municipal
à l'unanimité des membres présents et représentés
autorise

Monsieur le Maire à signer la convention entre la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et la Commune de Bliesbruck, qui a pour objet de valider les nouveaux principes de fonctionnement du réseau de lecture publique de la CASC, régissant de ce fait les relations entre la Médiathèque Communautaire et les bibliothèques municipales.

6 - Service Missions Intérim et Territoires du Centre de gestion de la Moselle : convention cadre de mise à disposition de personnel contractuel

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Considérant que l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, prévoit que les Centres de gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu,

Considérant que ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux, conformément à l'article 22 alinéa 7 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et par convention,

Considérant en outre que la loi n° 2009-972 du 3 août 2009, relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, désigne les Centres de gestion comme les principaux interlocuteurs des collectivités et établissements pour la mise à disposition de personnel intérimaire,

Considérant que pour assurer la continuité du service, Monsieur le Maire propose d'adhérer au service Mission Intérim et Territoires mis en œuvre par le Centre de gestion de la Moselle,

Monsieur le Maire présente la convention type par laquelle des demandes de mise à disposition de personnels contractuels à titre onéreux dans le cadre de missions temporaires pourront être adressées au CDG57.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés,

- * approuve la convention cadre susvisée telle que présentée par Monsieur le Maire
- * autorise Monsieur le Maire ou son délégué à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de gestion de la Moselle, ainsi que les documents y afférents,
- * autorise Monsieur le Maire à faire appel, le cas échéant, au service de missions temporaires du CDG57, en fonction des nécessités de service,
- * dit que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG57, seront autorisées après avoir été prévues au budget.

7 - Remboursements par GROUPAMA et indemnité pour servitude au profit de ENEDIS

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés,

* accepte les remboursements de GROUPAMA

pour le lampadaire endommagé rue de Millery au mois de juin 2020,
Montant du remboursement : 2 074,- €

pour une remise exceptionnelle Covid-19 sur le contrat
Montant du remboursement : 25,- €

* accepte l'indemnité pour une servitude de passage de câbles souterrains au profit de
ENEDIS
Montant de l'indemnité : 20,- €

8 - Rénovation de l'ancien foyer :

Sur proposition de Monsieur le Maire,

le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés,

* décide de rénover l'ancien foyer communal et prévoit les travaux suivants : le revêtement de sol de la salle, le bar, l'équipement électroménager de la cuisine, les peintures et le remplacement des stores

* autorise Monsieur le Maire à contacter les différents corps de métier pour l'établissement de devis.

9 - Demandes de subvention

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés,
décide

d'allouer une subvention de :

- * 50,- € à la Fédération de la Moselle du Secours Populaire Français
- * 50,- € au comité de Moselle de la Ligue contre le Cancer
- * 50,- € à la Bibliothèque Pédagogique de Sarreguemines-Ouest

10 - Divers et communications

Monsieur le Maire dévoile le programme des travaux pour 2021, à savoir :

- * l'achèvement des travaux de requalification du tronçon de la rue Principale allant du Moulin Haas au Monument aux Morts
- * l'aménagement du prolongement de la rue des Vergers (vers l'immeuble LAURENT Maud)
- * des travaux d'isolation à l'école maternelle
- * le réaménagement de l'ilot à l'emplacement de l'ancienne église
- * la réfection de l'ancien foyer communal